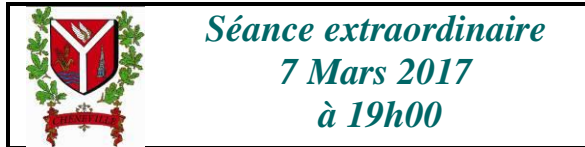


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 7 mars 2017, à **19h00**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nathalie Evrard, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence : madame Nicole Viens et monsieur Normand Bois ont motivé leurs absences.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2016
4. Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2017
5. Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2016
6. Parole au public
7. Levée de la séance

1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2017-03-086

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-03-087

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

2017-03-088

Dépôt du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2016

Monsieur Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc., explique et commente les états financiers.

4- NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

2017-03-089

Nomination d'un auditeur externe pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit nommer un auditeur externe pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville nomme la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2017;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre déposée par la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2017 et ce, pour la somme de 10 500.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- MANDATER LA FIRME CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC. – AUDITION DU COÛT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES 2016

2017-03-090

Mandater la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. – Audition du coût de la collecte sélective des matières recyclables 2016

ATTENDU QUE nous devons transmettre, au plus tard le 30 juin 2017, notre déclaration dûment complétée et signée par notre auditeur externe sous peine de pénalité advenant un retard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. à exécuter l'audition du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-03-091

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h05.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale,
secrétaire-trésorière